



SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE

Réunion publique du jeudi 9 février 2017 : Je vous entends mais je ne vous écoute pas !

Nous souhaitons vous résumer dans ce compte-rendu, les échanges qui ont eu lieu lors de la réunion du jeudi 9 février qui s'est tenue de 18h à 21h.

Selon la municipalité, le nouveau règlement de la garderie et les règles ad hoc, ont été mises en place afin de permettre un juste comptage des enfants et une régulation de l'usage de ce service. Les arguments sur la sécurité, la régulation et l'organisation seraient donc à l'origine de ces évolutions.

- Le point bloquant qui est revenu à maintes reprises lors de cette réunion est bien évidemment **cette augmentation importante du coût du service de garderie (30%) – sans contrepartie et sans prise en compte des revenus et des réalités financières de chacun**. L'effort demandé va pénaliser de nombreuses familles qui sont déjà en difficultés du fait du contexte économique actuel. Nous comprenons difficilement ce choix budgétaire puisqu'il s'agit bien là d'un choix fait par nos élus, Ce parti « prix », va cibler une catégorie de citoyens (les parents) qui s'interrogent à juste titre sur la solidarité, la répartition et l'usage des impôts.

Il est toujours utile de rappeler que l'école, socle fondamental de notre société, ou les valeurs d'égalités, d'accès à tous quels que soit leurs revenus à la connaissance et à l'éducation va lui aussi faire les frais de choix budgétaires injustes et inégalitaires. Derrière la justification organisationnelle et sécuritaire, apparaît la véritable raison de cette augmentation : **combler le déficit et ne surtout pas augmenter les impôts**. Déficit calculé on ne sait comment, car à aucun moment, nous n'avons eu accès à des données chiffrées. Nous sommes en désaccord depuis le début de la présentation de cette mesure et nous ne comprenons pas ce « rattrapage » financier. Certes, les rythmes scolaires coûtent très cher, l'entretien de notre groupe scolaire vieillissant et les frais de personnel sont réels mais comme dans toutes les communes de France. Nous avons regardé dans le détail les autres tarifications des communes environnantes et pour un service égal, notre service de garderie va devenir un luxe dont hélas les parents ne peuvent se passer.

- Certaines clarifications nécessaires sur le règlement ont été abordées : le planning hebdomadaire, mensuel ou annuel. Il ne servira pas à fixer le tarif mais à comptabiliser au plus juste, le nombre d'enfants prévus et ainsi permettre d'adapter le personnel en conséquence. Autrement dit, la facture restera basée comme auparavant sur les horaires d'arrivée et de départ. Par ailleurs, le délai de prévenance de 48h sera plus souple qu'indiqué : il faudra appeler en garderie et/ou en mairie et/ou envoyer un email – ou bien tout cela en même temps ...

- La municipalité a refusé de faire un goûter optionnel et de fixer un tarif différent pour le matin et l'après-midi : **même prix pour tous avec ou sans goûter**.

- Les enfants sortant de l'enceinte de l'école et non-inscrits **seront quand même accueillis mais à un tarif double**.

- Les règles des punitions restent identiques malgré notre demande. Là encore, nous avons insisté sur la nécessaire information des parents dès la première punition, au lieu d'attendre de recevoir un courrier d'avertissement. Ce point devrait évoluer.

Enfin, de nombreuses questions ont été soulevées sur le fonctionnement et l'organisation de la cantine. Beaucoup de parents s'interrogent sur le mode de fonctionnement. Un questionnaire devrait être mis en place par la mairie.

Nous déplorons une fois encore le manque de concertation avec les principaux concernés même si une réunion publique a été mise en place à notre demande et plusieurs points ont été clarifiés. L'augmentation progressive ne passe pas. Elle reste trop élevée. **Nous espérons que le conseil normalement à l'écoute des administrés saura prendre en compte les réactions vives des parents lors de cette dernière réunion.**

Les parents d'élèves élus de la FCPE – Saint Pierre de Varengeville